

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 08 janvier 2019

Convocation du 21/12/2018
Nombre de conseillers en service : 15
Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/01/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 08 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU,

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU, Loïc LAFOURCADE,

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2019-02

Tarif salle culturelle et de loisirs exceptionnel

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association de L'APE de La Breille-Les-Pins souhaiterait la location de la salle culturelle et de loisirs à titre gratuit ou réduit pour le 9 mars 2019 pour organiser un bal masqué

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents, le prix de la location de la salle culturelle et de loisirs à titre exceptionnel à 100 € pour le 9 mars 2019 au profit de l'APE de La Breille-Les-Pins pour organiser un bal masqué.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 09/01/2019
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 10/01/2019
Et de la publication 10/01/2019

